



Service Clauses Insertion

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Bilan et perspectives

IVRY - VITRY - CHOISY





Définitivement sortie de la période Covid dans son mode de fonctionnement, 2022 restera comme l'année qui a permis au SERCI de reprendre majoritairement les relations avec les partenaires emploi du territoire et les donneurs d'ordre en présentiel.

Ainsi tout au long de l'année, le SERCI n'a cessé de tisser des liens forts avec tous les acteurs de l'insertion dès le mois de janvier afin de faire face à la forte demande renouvelée des entreprises en termes d'embauche.

En effet, sur nos chantiers, toutes les entreprises sont confrontées par obligations contractuelles à de forts engagements d'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi et par conséquent sollicitent le SERCI pour un accompagnement adapté. Nous leurs proposons systématiquement une approche globale couplant des contrats longs à des temps de formation. Ce « savoir-faire » du SERCI a produit un double objectif qualitatif : satisfaire les entreprises au bénéfice des ayants droit tout en évitant le recours à des agences d'intérim dont les contrats sont souvent non renouvelés.

Dans ce contexte, le SERCI a aussi pu gérer la pénurie de main d'œuvre liée à la différence entre le nombre important d'obligations des entreprises d'insertion des publics éloignés de l'emploi et les bénéficiaires disponibles de notre territoire.

Si le nombre d'heures réalisées en 2022 est légèrement inférieur à 2021 (moins 11%), en revanche le nombre d'opérations est croissant (35 opérations), ce qui correspond à plus de 120 marchés publics. En effet, chaque marché correspond à une entreprise sujette à des obligations d'insertion qui sont propres à son activité avec une demande différente de profil qui fait se coïncider son intérêt et son obligation, charge au SERCI de répondre à cette demande.

Dans ce contexte, 79 145 heures ont été réalisées sur nos opérations. Ce résultat a permis à 214 personnes, soit 43 « équivalents temps plein » de retrouver un emploi. Si l'on extrait de ce bilan le rattrapage post-Covid de l'année dernière, on peut constater que ces chiffres sont stables par rapport aux années antérieures et se situent dans la moyenne de ce que peut produire le SERCI fort de ses deux permanents.

Ces heures d'insertion sont encore liées majoritairement en 2022 aux opérations de construction situées à Ivry-sur-Seine sur la ZAC Confluences.

Malgré cette activité correspondant à une belle dynamique d'insertion professionnelle, le SERCI a été contraint d'évoluer dans un contexte de financement public de l'État avec la politique de la ville dont la subvention accordée les années précédentes a fortement diminuée.

Combatif pour maintenir sa volonté d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi les plus précarisés, le SERCI s'est déployé avec énergie afin de trouver de nouveaux soutiens financiers, notamment dans le cadre du Fonds Social Européen. C'est une charge de travail supplémentaire pour les facilitateurs des clauses sociales du SERCI, mais l'enjeu est de continuer de répondre au plus grand nombre de demandeurs d'emploi précarisés sur notre territoire.

Vous souhaitant une bonne lecture.



**Le président, Luc LADIRE,
le directeur général, Florent MICHELIN
et l'équipe du SERCI**





SOMMAIRE

Synthèse des heures effectuées Nombre d'heures réalisées en 2022 Bilan chiffré 2019-2022	Page 4
Les marchés soumis aux clauses	Page 6
Profil des participants Profil type des bénéficiaires Domiciliation des bénéficiaires Les Quartiers Prioritaires de la Ville	Page 8
Mise en oeuvre des clauses d'insertion La nature des contrats Un retour à un partenariat en présentiel La situation en sortie de parcours d'insertion en 2022	Page 12
Financement et budget Le financement Le budget	Page 16
Perspectives 2023 L'activité en 2023	Page 18



SYNTHÈSE DES HEURES EFFECTUÉES



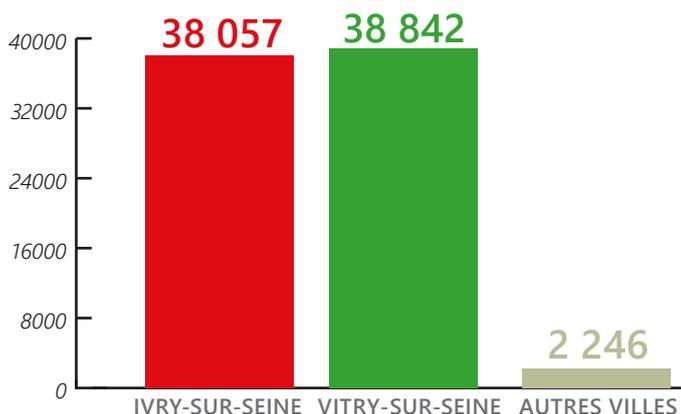
Zac Confluences - Chantier Bouygues lot 3H



Les opérations sont partagées sur plusieurs ZAC¹: Confluences et Gagarine à Ivry-sur-Seine et Rouget de Lisle et Ardoines à Vitry-sur-Seine.

38 057 heures d'insertion ont été réalisées à Ivry-sur-Seine, principalement sur la ZAC Confluences, 38 842 heures à Vitry-sur-Seine sur la ZAC Rouget de Lisle. Quant à Choisy-le-Roi, le SERCI n'accompagne toujours aucune opération depuis 2020. Les principaux maîtres-d'ouvrage sont des promoteurs privés (SOGARIS, SCI IV, SOGEPROM...) et publics (SEMISE, OPH) soumis pour le privé aux clauses d'insertion imposées par les deux aménageurs : SADEV94 et GRAND PARIS AMENAGEMENT.

NOMBRE D'HEURES RÉALISÉES EN 2022



BILAN CHIFFRÉ 2019-2022

L'ensemble des heures d'insertion réalisées a baissé de 11% par rapport à l'année dernière qui était une année de rattrapage. Le nombre d'opérations a augmenté en 2022 passant de 32 à 35, correspondant à 121 marchés, chiffre stable par rapport à l'année dernière.

9 nouvelles opérations ont été enregistrées en 2022. Ce chiffre, moins élevé que les années précédentes, s'explique par la taille plus importante des nouvelles opérations de construction.

	NB D'HEURES D'INSERTION RÉALISÉES	NB TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES	NB DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES	DURÉE MOYENNE DES CONTRATS / PARTICIPANTS (EN SEMAINES)
2019	75 097	207	182	11
2020	57 551	140	79	14
2021	89 273	293	137	9
2022	79 145	214	73	17


49 ETP²
 EN 2022

Pour l'année 2022, ce sont 49 ETP² qui ont été mis en oeuvre et validés par le SERCI avec une durée moyenne des contrats en augmentation de 88% dû à l'augmentation des contrats plus long.

Notes bas de page

¹ ZAC : Zone d'Aménagement Concentré

² ETP : Équivalents Temps Plein



LES MARCHÉS SOUMIS AUX CLAUSES



Zac Confluences – Echafaudage Tours d'Ivry

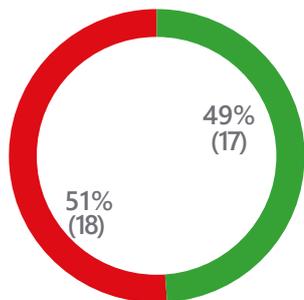




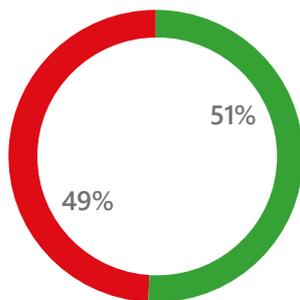
Les marchés soumis aux clauses d'insertion sont toujours à majorité des marchés liés à la construction immobilière portée par des opérateurs privés.

Depuis la signature d'une convention avec le Grand Paris Aménagement, le nombre d'heures d'insertion réalisées en 2022 s'est rééquilibré sur les différentes ZAC¹ d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, la SADV94 étant majoritaire sur Ivry-sur-Seine contre le Grand Paris Aménagement sur la ZAC des Ardoines.

RÉPARTITION DES OPÉRATIONS PAR VILLE



RÉPARTITION DES HEURES PAR VILLE



■ VITRY-SUR-SEINE ■ IVRY-SUR-SEINE

18 opérations à Ivry-sur-Seine
17 à Vitry-sur-Seine

38 842 heures ont été effectuées à Vitry-sur-Seine (51%) contre 38 057 à Ivry-sur-Seine (49%).

Cette année, une nouvelle opération NPNRU² a commencé à réaliser des heures d'insertion sur la ZAC Gagarine, une convention respectant les obligations légales est en cours d'achèvement.

Le nombre d'heures effectuées en 2022 a diminué de 11% (- 10 128 heures) par rapport à l'année dernière.

Analyse 2022

La répartition des heures réalisées sur notre territoire par rapport aux marchés fait apparaître un rééquilibrage des opérations entre Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.

Le rapport entre le nombre d'opérations et le nombre d'heures réalisées est le suivant :

Ivry-sur-Seine :
38 057 heures pour 18 opérations
Vitry-sur-Seine :
38 842 heures pour 17 opérations

Rappel des missions du SERCI

Le SERCI signe des conventions (2017-2030) avec les aménageurs du territoire : SADEV94 et l'EPA-ORSA (Grand Paris Aménagement) qui le mandatent comme structure référente pour la gestion des heures d'insertion. Le SERCI rédige les objectifs, la réalisation et le rôle de chaque partenaire. Il accompagne ensuite les promoteurs dans la rédaction des articles définissant les engagements des entreprises retenues. Enfin il les accompagne et les contrôle, organise le lien avec les structures emploi du territoire, mobilisées dans ces missions puis fait le bilan final des actions au terme des opérations.



📷 Stéphane Basile, responsable du SERCI

Notes bas de page

¹ ZAC : Zone d'Aménagement Concentré

² NPNRU : Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain



PROFIL DES PARTICIPANTS



Zac Confluences – Immeuble en construction pose de fenêtres

PROFIL TYPE DES BÉNÉFICIAIRES

Il est demandeur d'emploi âgé en moyenne de 31 ans et essentiellement masculin (94%). Ce public est majoritairement de faible niveau scolaire, précarisé et d'une nationalité hors Union Européenne.

Il aborde les emplois proposés dans le cadre des clauses d'insertion par un besoin de reconversion, souvent par défaut dans les métiers du BTP.

Analyse 2022

Sur 214 bénéficiaires, 92% n'ont pas de diplôme ou un équivalent CAP/BEP.

Ils sont recrutés toujours majoritairement par le biais de Pôle emploi, des SIAE¹ de notre territoire ou directement par les entreprises, seuls 9% viennent des missions locales et 3% des PLIE².

Ils habitent à 64% près du chantier sur lequel ils travaillent.

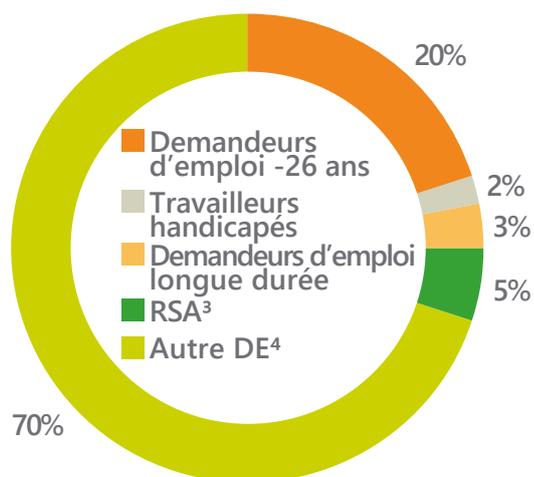
Et à 69% ce sont des demandeurs d'emploi en fin de droit ou sans revenus.

ÂGE MOYEN
31 ANS



En 2022,
214 personnes
ont bénéficié
d'heures
d'insertion

SITUATION DES PARTICIPANTS AVANT EMPLOI



Les évolutions par rapport à l'année dernière sont assez faibles :

- le nombre de DE⁴ de longue durée a diminué en 2022 de 4% à 3%,
- le nombre de jeunes de moins de 26 ans est passé de 19% à 20%,
- le nombre de RSA³ a baissé, passant de 8% à 5%.

Notes bas de page

¹ SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

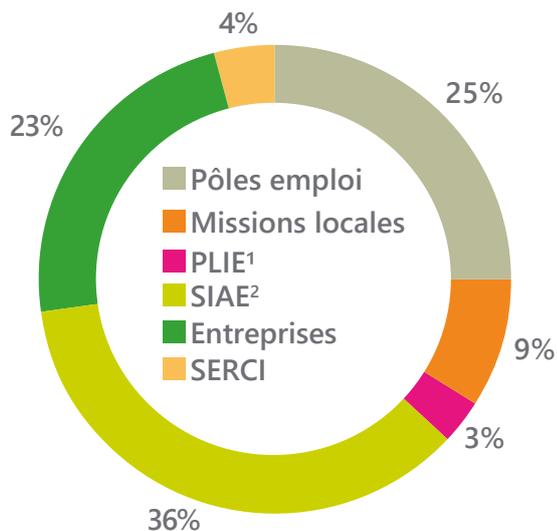
² PLIE : Plan Local d'Insertion et d'Emploi

³ RSA : Revenu de Solidarité Active

⁴ DE : Demandeur d'Emploi



PARTICIPANTS PAR PRESCRIPTEUR

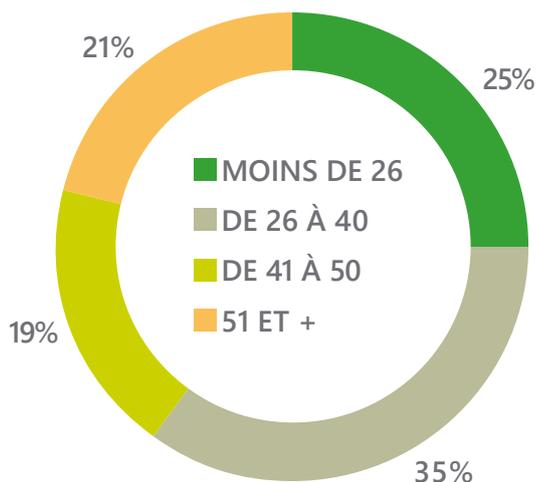


Les évolutions sont les suivantes :

- Le nombre de bénéficiaires provenant du Pôle emploi est passé de 27% en 2021 à 25% en 2022 et les bénéficiaires venant des SIAE² de 22% à 36%. Ceux provenant du SERCI et des entreprises sont passés en 2022 de 36% à 27%.
- En 2021, 28% des bénéficiaires venaient des PLIE et missions locales, contre 12% aujourd'hui.

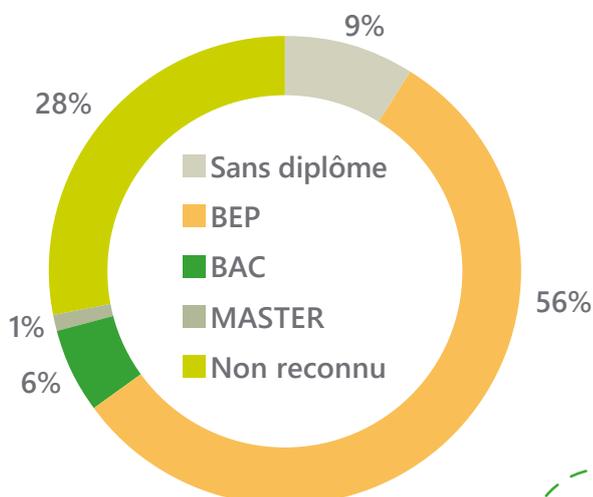
En conclusion, le partenariat « entreprises, SIAE², SERCI » continue à se renforcer.

RÉPARTITION PAR ÂGE



Depuis 2019, la répartition par âge reste toujours stable avec des données presque identiques chaque année.

NIVEAU DE FORMATION



Les évolutions les plus importantes sont les suivantes :

- Baisse constante des titulaires de diplômes supérieurs, y compris niveau BAC passant pour ce dernier de 9% à 6%.
- Niveau BEP passe de 60% à 56% et aucun diplôme de 11% à 9%.
- Forte augmentation des diplômes non reconnus, due à la provenance non européenne des nouveaux inscrits.

Notes bas de page

¹ PLIE : Plan Local d'Insertion et d'Emploi

² SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique



DOMICILIATION DES BÉNÉFICIAIRES

Il est domicilié à 30% à Ivry-sur-Seine, 30% à Vitry-sur-Seine, 8% à Choisy-le-Roi, et 32% dans d'autres villes principalement dans le Val-de-Marne.

Ce dernier chiffre est en baisse par rapport à l'année dernière, grâce aux efforts permanents du SERCI pour privilégier les habitants de notre territoire.

Pour les mêmes raisons, 7 130 heures d'insertion ont été réalisées par des habitants de notre territoire sur des chantiers extérieurs grâce à notre collaboration avec d'autres facilitateurs.

Le nombre de femmes embauchées sur les chantiers est en constante diminution depuis 2018 : -35% par rapport à l'année dernière, passant de 20 à 13 femmes.



Contrôle insertion chantier Gagarine

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

42 personnes habitent l'un de nos 9 QPV¹ soit une baisse de 16% par rapport à l'année dernière.

En effet, en 2022 toutes les opérations subventionnées dans le cadre de l'ANRU² soumises à des obligations de QPV¹ sont pratiquement terminées hors PIOLINE, opération portée par l'EPA-ORSA, débutée en 2022 et qui se maintiendra en 2023, ainsi que celle située sur la ZAC³ GAGARINE à venir.

Notes bas de page

¹ QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

² ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

³ ZAC : Zone d'Aménagement Concentré



MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION



Zac des Ardoines : visite de chantier



Le basculement des contrats d'intérim vers les contrats longs de type contrat de professionnalisation ou d'apprentissage a commencé et sera plus nettement indiqué l'année prochaine.

Les contrats sont encore portés très majoritairement par les Entreprises de Travail Temporaires locales.

LA NATURE DES CONTRATS

La majorité des contrats signés sont toujours des Contrats d'Intérim d'Insertion (155) suivi par les Contrats d'Intérim Classique (75).

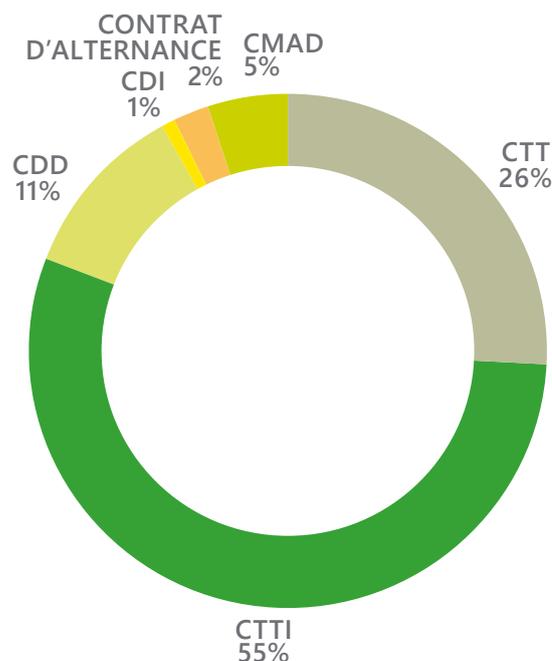
2 CDI ont été signés, soit 4 fois moins que l'année dernière.

283 contrats ont été signés soit une diminution de 10% par rapport à l'année dernière portés par les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion locales que sont HUMANDO, SBC INSERTION et PRO EMPLOI INTERIM.

Analyse 2022

Privilégier les contrats longs sur les opérations au lieu d'une ventilation des contrats courts vers les sous-traitants est la norme sur toutes les nouvelles opérations.

Les maîtrises d'œuvres générales doivent s'organiser maintenant avec leurs sous-traitants si elles ne sont pas en lots séparés. Chez Bouygues Habitat Social, un référent insertion travaille avec le SERCI pour optimiser les contrats d'apprentissage de notre territoire.



TYPE DE CONTRAT	NB CONTRATS CONCERNÉS	NB D'HEURES RÉALISÉES
CTT (Contrat Travail Temporaire)	75	25 056
CTTI (Contrat Travail Temporaire Insertion)	155	30 646
CDD (Contrat Durée Déterminée)	29	16 626
CDI (Contrat Durée Indéterminée)	2	2 027
Contrat d'apprentissage	5	1 291
Contrat de professionnalisation	5	1 302
CMAD (Contrat de Mise A Disposition)	2	2 197
TOTAL	273	79 145*

Notes bas de page

* Hors 37 000 heures correspondant aux contrats signés sur les opérations situées dans les autres villes du Val-de-Marne



UN RETOUR À UN PARTENARIAT EN PRÉSENTIEL

En 2022, le SERCI a participé à toutes les opérations organisées par les villes et les structures emploi. Ainsi régulièrement présents dans les Maisons de Quartier, nous avons pu entrer en relation avec les habitants et en orienter certains, en faisant la promotion des métiers du bâtiment. Plusieurs CV¹ ont ainsi pu être remis à des entreprises en recherche de profils, même hors insertion.

Au-delà des Maisons de Quartier, le SERCI a participé à tous les forums emplois organisés en 2022 et a pu répondre à la demande de profils en insertion souhaités dans le cadre des obligations des entreprises lors de la signature de leurs marchés.

Enfin l'échange de bonnes pratiques entre les facilitateurs de la Région Ile-de-France, des départements et des établissements territoriaux, a repris en présentiel au travers de rencontres régulières dans leurs locaux et ceux des instances régionales dédiées que sont par exemple l'URTIE et l'Alliance Ville Emploi.

Des projets de collaboration sur de futures clauses environnementales à insérer dans les marchés ou une participation à la réalisation finale des ouvrages olympiques sont à l'étude.



Intervention lors de la matinale de l'insertion innovante

Notes bas de page

¹ CV : Curriculum Vitae

LA SITUATION EN SORTIE DE PARCOURS D'INSERTION EN 2022

La majorité des contrats terminés (42%) sont toujours dits « en fin normale de contrat d'insertion » correspondant à l'engagement contractuel de l'entreprise.

Par rapport à l'année dernière, le nombre d'abandon ou de départ volontaire est passé de 16 à 6 auquel il faut rajouter les 8 du fait de l'opérateur pour un total d'échecs de 14 sur 214. Pour les sorties positives, outre les 2 CDI et le CDD de plus de 3 mois validé, nous pouvons considérer comme validées 19 personnes en sortie positive ou en formation professionnelle.

Motif de fin de contrat	NB DE SORTIES	EN POURCENTAGE
SORTIES POSITIVES EN EMPLOI	22	43%
Sortie en CDD + 3 mois	1	
Sortie en CDI	2	
Autonomie suffisante (intérim régulier)	19	
SORTIES SANS SOLUTION	29	57%
Abandon, absence ou attitude inadaptée	6	
Réorientation vers le prescripteur	22	
TOTAL SORTIES 2022	51	100%

En 2022, les donneurs d'ordres ont donc acté la nécessité de remplacer la somme des petits engagements en termes d'heures d'insertion portées par les nombreux sous-traitants par une mutualisation au profit d'un ou plusieurs contrats longs associés à des formations professionnelles. Par conséquent il est probable que le nombre de participants accompagnés en 2023 soit en baisse, ce qui sera paradoxalement une évolution positive car cette baisse sera proportionnelle à un nombre croissant de sorties de l'insertion.



Immeuble en construction à Ivry-sur-Seine



FINANCEMENT ET BUDGET



*Stella Loe-Mie, chargée de mission, et Stéphane Basile,
responsable du SERCI*



LE FINANCEMENT

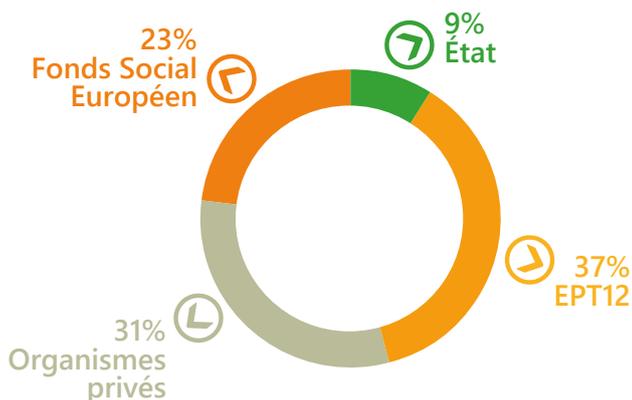
En 2022, le SERCI a été financé par :



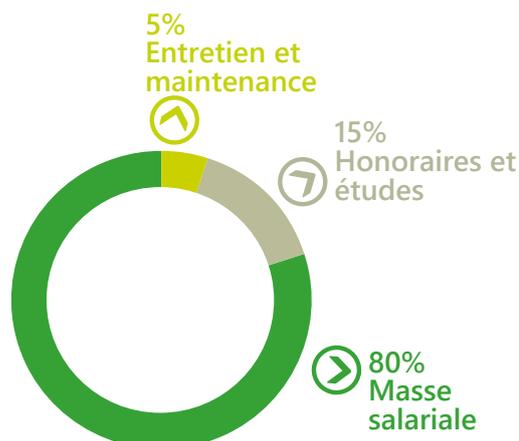
LE BUDGET

Les produits d'exploitation s'élevaient à 165 659 € en 2022 et sont en hausse de 14% par rapport 2021. Ils sont constitués à 9% de la contribution de l'État. Cette aide se matérialise par le versement de la subvention du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) qui contribue au financement des fonctions supports pour la mise en œuvre des clauses sociales. La subvention du Grand-Orly Seine Bièvre, qui représente 37% des produits, soutient le SERCI pour son fonctionnement et la mise en œuvre du dispositif d'insertion. Les apports d'organismes privés qui représentent 31% des produits d'exploitation correspondent à des services de production et de suivi des clauses d'insertion entre le SERCI et des opérateurs privés. La subvention du Fonds Social Européen qui représente 23% des produits d'exploitation contribue également au financement de la mise en œuvre des clauses sociales. En contrepartie, les charges d'exploitation sont majoritairement constituées de la masse salariale (80%) car le modèle économique repose sur le financement de postes de chargés de mission qui assurent l'accueil et l'accompagnement personnalisé des personnes en difficulté.

Recettes



Dépenses





PERSPECTIVES 2023



Bénéficiaires de l'insertion en mission sur un échafaudage

L'ACTIVITÉ EN 2023

**L'année 2023 :
assurer au SERCI
une existence
apaisée en associant
les clauses sociales
à de nouvelles clauses
environnementales**

En 2023 les programmes de construction se poursuivront sur les ZAC de notre territoire que sont les ZAC Confluences et Gagarine à Ivry-sur-Seine et les ZAC Rouget de Lisle et Ardoines à Vitry-sur-Seine. Les conventions signées en 2022 avec les aménageurs que sont le Grand Paris Aménagement et la SADEV94 ont permis de sécuriser le financement du SERCI jusqu'en 2030, date de fin de ces conventions.

Ce partenariat fort et constant, associé à l'effort financier régulier consenti par les villes de notre territoire oblige le SERCI à orienter la recherche de bénéficiaires éligibles vers les partenaires locaux que sont les agences de Pôle emploi et les missions locales sans oublier les maisons de quartier et les associations partenaires.

2023 sera aussi l'année où le SERCI devra compléter son financement vers d'autres acteurs publics pour remplacer les crédits de la politique de la ville sensiblement retirés en fin d'année dernière. Des appels à projet du Ministère du travail, de l'Emploi et de l'Insertion et du Fonds social européen (FSE) sont des pistes à étudier pour éviter une baisse des effectifs restants.

La conséquence de cette orientation oblige le SERCI à concentrer la recherche de candidats en fonction des demandes spécifiques de chaque financeur.

Enfin en 2023, des opérations de sensibilisation aux métiers du bâtiment seront réalisées tout au long de l'année notamment avec les acteurs du Contrat d'Engagement Jeune afin de répondre à la demande souhaitée des entreprises de privilégier la jeunesse de notre territoire, associées à des opérations de formation mises en place pour garantir une insertion durable de qualité.

L'équipe du SERVICE CLAUSES INSERTION

➤ SERCI : 8 place de l'Église
94200 Ivry-sur-Seine
Tél. 01 46 82 57 68

www.serci.fr

